



COLLEGE
EMPLOYER
COUNCIL

CONSEIL DES
EMPLOYEURS
DES COLLÈGES



Remarques du CEC à la table des négociations

Présentées par :
le Conseil des employeurs des collèges

(au nom des collèges d'arts appliqués et de
technologie)

Au :
Syndicat des employés de la fonction publique
de l'Ontario

(pour le personnel scolaire des CAAT)

Le 25 septembre 2024

Nous avons pris le temps de consulter et d'analyser les propositions que vous avez présentées dans le cadre de U1.

Voici nos réponses à vos propositions, quelques contrepropositions et de nouvelles propositions de la part du CEC.

Globalement, nos propositions relatives à la charge de travail visent à refléter plus fidèlement le travail attribué au corps professoral à temps plein et à répondre aux préoccupations qui ont été soulevées, tout en respectant nos principes directeurs qui vous ont été communiqués dans nos observations préliminaires et qui incluent notre devoir d'assurer la viabilité financière du système collégial de l'Ontario. Nous avons examiné les données provenant de diverses sources. Cela comprend les consultations avec les gestionnaires, un examen de la documentation correspondante (comme les données du SINIC, le rapport HESA, le rapport du Groupe d'experts sur la *viabilité financière à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire* [2023]¹, le rapport de la vérificatrice générale intitulé *Audit de l'optimisation des ressources : Surveillance des collèges publics* [2021]², pour n'en nommer que quelques-uns), ainsi que la consultation du [rapport du groupe de travail Flaherty sur la charge de travail](#) et l'ensemble des données du sondage sur la charge de travail du corps professoral. Cette combinaison de données montre que nous avons besoin de plus de flexibilité dans les dispositions relatives à la charge de travail pour gérer efficacement la mise en œuvre des programmes dans des domaines tels que l'apprentissage et la remise à niveau des adultes, et que nous devons maintenir la flexibilité qui est actuellement intégrée à la convention collective. La flexibilité reste une considération essentielle pour les collèges et la population étudiante. Les commentaires indiquent également que nous devons résoudre certains problèmes liés à la charge de travail signalés par le corps professoral dans le cadre du sondage du groupe de travail sur la charge de travail.

Nos propositions reflètent également le défi financier auquel le système collégial est actuellement confronté. Vous avez certainement vu passer [l'annonce d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#) la semaine passée. Les changements annoncés s'ajoutent à ceux qui ont été apportés par IRCC en début d'année. À la suite des changements annoncés par IRCC et les politiques provinciales connexes, les collèges constatent déjà une baisse significative des inscriptions de la population étudiante internationale. Pour de nombreux collèges, cela a un impact négatif sur l'exercice financier en cours et pour tous les collèges, cela aura un effet domino négatif sur les exercices financiers à venir. Selon Collèges Ontario, on estime que l'impact initial des derniers changements représente une baisse de 1,7 milliard de dollars des revenus annuels pour le système collégial. On ne connaîtra pas avec certitude l'impact global de ces mesures tant que tous les détails de la mise en œuvre n'auront pas été communiqués et analysés.

¹ Groupe d'experts (2023). Assurer la viabilité financière du secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario.

<https://www.ontario.ca/fr/page/assurer-la-viabilite-financiere-du-secteur-de-leducation-postsecondaire-de-lontario>

² Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (2021). *Audit de l'optimisation des ressources : Surveillance des collèges publics*. https://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/annualreports/arreports/fr21/AR_PublicColleges_fr2.pdf

Comme indiqué dans le présent document M12, ces propositions constituent un ensemble complet au regard de l'article 11. Nous restons disponibles pour discuter de ces propositions, mais nous tenons à préciser que les réponses et propositions individuelles ne seront pas acceptées au cas par cas.

Veillez également noter que les propositions relatives à la charge de travail font l'objet d'une période de mise en œuvre afin de permettre aux collègues de mettre à niveau leurs systèmes en vue d'appliquer les changements et d'éliminer la nécessité de réémettre les FCT pour un semestre à venir. La période de mise en œuvre fait l'objet de négociations et dépend de la date de ratification du renouvellement de la convention collective.

Enfin, avant de présenter nos observations relatives à la formule de calcul de la charge de travail elle-même, nous souhaitons partager les observations suivantes qui ont guidé notre travail. La copie du rapport du groupe de travail Flaherty sur la charge de travail qui a été fournie aux deux équipes de négociation en juillet ne comprenait pas d'analyse de l'ampleur de l'augmentation déclarée par le corps professoral dans certains domaines de la charge de travail ni les tableaux de York qui pourraient fournir des informations relatives à ces détails. Notre examen de ces tableaux (qui ont été fournis par York mi-août et sont maintenant inclus dans le rapport final du groupe de travail Flaherty sur la charge de travail) indique que la perception du temps nécessaire à la préparation et à l'évaluation globales a « légèrement augmenté » pour tous les modes d'enseignement, à l'exception du mode hyflex. Pour le mode hyflex, le tableau indique que la perception du temps nécessaire à la préparation et à l'évaluation globale a « beaucoup augmenté ».

Les données suggèrent également que la perception du temps nécessaire pour l'ensemble de l'« aide normale aux étudiantes et étudiants en dehors de la classe » a « légèrement augmenté » pour tous les modes de prestation, à l'exception du mode hyflex. Pour le mode hyflex, il apparaît que la perception du temps nécessaire à l'« aide normale aux étudiantes et étudiants en dehors de la classe » a « beaucoup augmenté ».

De plus, étant donné que York n'a toujours pas fourni aux parties son analyse des réponses aux questions textuelles du sondage auprès du corps professoral, nous avons examiné ces réponses et avons constaté qu'un grand nombre des facteurs signalés comme contribuant à une augmentation de la charge de travail étaient des facteurs « ponctuels ». Par exemple, les personnes interrogées ont indiqué qu'elles devaient passer du temps à s'adapter aux environnements d'apprentissage en ligne et hybrides. Nous pensons qu'une fois l'adaptation effectuée, ce facteur cesse d'avoir un impact sur la charge de travail. En ce qui concerne les facteurs ayant un impact permanent sur la charge de travail, les personnes interrogées ont indiqué que le fait de fournir un retour d'information personnalisé et constructif prenait plus de temps lors des cours asynchrones en raison de l'absence d'interaction en temps réel.

Je vais maintenant expliquer les réponses et les propositions que nous allons présenter.